

O.R.S.T.O.M.

Centre de Petit Bassam
ABIDJAN - Côte d'Ivoire

EAUJ 97

INDUSTRIALISATION ET CROISSANCE REGIONALE EN COTE D'IVOIRE :

BOUAKE ET LA REGION CENTRE

J. CHEVASSU & A. VALETTE

Septembre 1972.

Fonds Documentaire IRD

Cote: BX 22320 Ex: unique

Communication au Colloque de Yaoundé

Octobre 1972

Fonds Documentaire IRD



010022320

INDUSTRIALISATION ET CROISSANCE REGIONALE EN COTE D'IVOIRE :

BOUAKE ET LA REGION CENTRE

La croissance industrielle de la Côte d'Ivoire, loin de réaliser spontanément un aménagement satisfaisant de l'espace, accentue les disparités régionales. C'est ainsi que la part d'Abidjan dans la valeur ajoutée de la production industrielle est passée de 47 % en 1965 à 56 % en 1970^{*}. Abidjan excepté, la région Centre apparaît comme nettement privilégiée par rapport aux autres avec 21 % de la valeur ajoutée industrielle en 1965 et 19,9 % en 1970.

Outre le fait que Bouaké est l'unique ville industrielle de l'intérieur, sa région paraît le mieux répondre aux critères d'organisation régionale habituellement retenus par la théorie économique^{**} :

1) La ville de Bouaké a une population de 115.000 habitants. Elle est la seule de sa dimension, dans un ensemble dominé par Abidjan (600.000 habitants), où l'on ne trouve ensuite que des villes de moins de 50.000 habitants.

2) La capitale administrative du département du Centre est entourée d'une couronne dense de petites villes et de bourgs ruraux.

3) Du point de vue de la taille démographique, l'ancien département du Centre vient largement au premier rang avec 1,2 million d'habitants en 1970, le second département n'atteignant que 0,8 million.

4) L'agriculture locale est très diversifiée du fait de la situation de cette zone au contact de la forêt et de la savane. Cette diversification a été favorisée par des opérations de développement d'une certaine ampleur au cours des dix dernières années (CFDT, SATMACI, CAITA, Animation rurale). Aussi, avec 18 milliards de production agricole commercialisée, la région du Centre vient-elle largement en tête, contre 7 milliards à la suivante, le département de l'Est.

* : Plan Quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975 - Ministère du Plan.

** : Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire - ORSTOM-Ministère du Plan - Section économie - Vol. IV n° 2 - 1971 p. 8.

5) Enfin, Bouaké est situé à un carrefour d'axes importants (routes, voie ferrée, aéroport), dans une position centrale à l'intérieur du pays et par rapport aux pays limitrophes.

C'est le milieu industriel de cette zone que nous analyserons en précisant successivement :

- quels sont les types d'industries implantées dans la ville et la région et les raisons de leur localisation;

- quel est le pouvoir d'intégration de ces unités de production industrielle sur l'espace régional,

- enfin, quels sont les obstacles fondamentaux à la croissance industrielle régionale.

*

*

*

I°/ - LA CROISSANCE INDUSTRIELLE DE LA REGION CENTRE.

Avant d'analyser la structure du secteur secondaire de la région de Bouaké nous brosserons l'évolution industrielle de cette région.

A - Evolution industrielle de la région Centre.

1) Présentation des entreprises.

L'étude du secteur industriel en Côte d'Ivoire que nous avons entreprise en 1972, porte sur l'industrie au sens strict (établissements de plus de 10 salariés, branches bâtiment-T.P. et énergie électrique-eau non comprises). Elle a consisté principalement à analyser les comptes d'exploitation et les bilans de 1960 à 1971 dans la mesure de leur existence et à interviewer les directeurs d'entreprise.

L'annuaire de la Chambre d'Industrie de la Côte d'Ivoire dénombre une trentaine d'entreprises dans le département de Bouaké en 1971. Notre enquête nous a permis de saisir l'évolution de 20 entreprises. Parmi celles qui ont échappé à nos investigations se trouvent 9 boulangeries, qui n'ont pu nous présenter de comptabilité et une rizerie dont l'activité est intégrée à l'ensemble des usines de la SODERIZ. On peut estimer toutefois, le chiffre d'affaires consolidé de celles-ci à un maximum de 500 millions par an. Nos analyses regroupant un chiffre d'affaires de 13.512 millions nous saisissons donc presque l'intégralité de la production industrielle.

Les entreprises concernées peuvent être classées dans quatre catégories :

a) activités exportatrices. Quatre entreprises exportent hors de Côte d'Ivoire plus de 50 % de leur production. Ce sont trois industries extractives de diamants et la CFDT pour son activité d'usinage du coton.

b) activités à marché national. Six entreprises effectuent plus de 50 % de leurs chiffres d'affaires en dehors de la région de Bouaké. Elles se situent aux différents stades de transformation des produits. Leur marché est en majorité destiné aux ménages (marché final) ou aux entreprises (marché intermédiaire). Ce sont toutes des entreprises textiles, exceptée la Manufacture de Tabac de Côte d'Ivoire.

c) activités à marché final régional. Huit entreprises dont sept boulangeries et une usine de boissons gazeuses font partie de ce groupe. Ce sont des entreprises de deuxième et troisième stades de transformation, induites par la demande finale régionale des ménages.

d) activités de biens d'équipement. On dénombre seulement deux entreprises de ce type : une menuiserie-ébenisterie et une entreprise de béton manufacturé. Elles travaillent principalement pour les entreprises régionales du bâtiment.

2) Evolution de quelques indicateurs au cours de la période 1961-1971.

Pour l'ensemble des industries étudiées nous avons calculé l'évolution des indicateurs suivants :

CROISSANCE DU SECTEUR SECONDAIRE.

		1961	1966	1971
Valeur ajoutée		2.742	4.199	7.573
CHIFFRE AFFAIRES	Exportation	2.128	2.869	3.930
	Total	4.370	6.459	13.512
Investissements		3.033	4.915	8.199
NOMBRE SALARIES	Africains	2.743	3.442	4.866
	Européens	151	185	191
	Total	2.894	3.627	5.057

a) La valeur ajoutée est passée de 2.742 à 7.573 millions, soit un taux de croissance moyen annuel de 11 %, taux nettement inférieur à celui de la valeur ajoutée industrielle nationale, qui a atteint 20 % par an.

b) Le chiffre d'affaires a suivi une évolution comparable à celui de la valeur ajoutée, passant de 4.370 millions à 13.512 millions. Parallèlement, les exportations augmentaient à un taux moins rapide : alors qu'elles constituaient 49 % du chiffre d'affaires en 1961, elles n'en représentent plus que 29 % en 1971, contre respectivement 40 % et 30 % à l'échelle nationale. C'est à l'origine sa vocation principalement exportatrice qui a contribué au développement industriel de la Région. Cette fonction exportatrice a diminué en partie à cause de la fermeture d'une mine d'extraction de diamants en 1970.

c) Les investissements cumulés s'élèvent à 8.199 millions en 1971 ce qui représente 61 % du chiffre d'affaires annuel contre 72 % au niveau national. Les industries de Bouaké sont donc relativement moins capitalistiques, ce qui s'explique sans doute par la place des industries textiles, dites de main-d'œuvre.

d) Le nombre de salariés a augmenté beaucoup moins rapidement que la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires et les investissements, avec un taux de croissance moyen annuel de 6 %. Pour l'industrie ivoirienne ce taux a été bien supérieur : 10 % par an. Depuis la suppression des zones de salaires en 1969, les industriels estiment que le coût de la main-d'œuvre est le même qu'à Abidjan, mais ils éprouvent par contre plus de difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée, ce qui est un facteur d'automatisation supplémentaire.

B - Les raisons de la localisation des entreprises.

Les industries de Bouaké peuvent être classées en deux grandes catégories selon qu'elles effectuent la majorité de leur ventes hors de la région ou à l'intérieur de celle-ci.

1) Les activités motrices.

"Du point de vue régional, on pose que ce sont des activités exportatrices par rapport à la région qui sont inductrices. On trouve dans cette catégorie les activités finales et les intermédiaires motrices".* Elles devraient constituer des unités de production dynamiques et distributrices de revenus.

Deux des sous-groupes d'entreprises précédemment définis font partie de cette catégorie :

- les activités exportatrices,
- les activités à marché national.

Nous avons demandé aux chefs d'entreprises les raisons de leur localisation dans la région.

* : Analyse spatiale des structures industrielles dans la région Provence-Côte d'Azur. Centre d'Economie Régionale. Aix en Provence.

a) activités exportatrices. La présence de matières premières (diamants et coton) rendait leur localisation contraignante. Le nombre d'usines d'égrénage du coton a augmenté grâce, d'une part à l'effort de promotion industrielle de l'Etat qui a créé deux unités, d'autre part à la politique de développement de la culture du coton.

b) activités à marché national. Trois entreprises étaient implantées avant 1961 : les Ets. R. Gonfreville installés à l'origine pour répondre à la consommation intermédiaire en filés des tisserands de Bouaké ; FIBAKO dont les créateurs estimaient au départ qu'une implantation entre le lieu de production de la matière première (le sisal du Nord) et le marché principal (la région côtière) était la plus satisfaisante ; MTCI, établie à Bouaké pour des raisons techniques (conservation du tabac plus facile qu'à Abidjan) et aussi par la volonté de la CAITA, un des actionnaires, chargé du développement de la culture du tabac dans la région.

Ces entreprises ont actuellement la majorité de leur production et de leurs matières premières qui transitent par Abidjan. Du point de vue de leur rentabilité, leurs responsables estiment qu'elles seraient aujourd'hui mieux situées à Abidjan en réduisant ainsi les coûts de transports et en supprimant les charges entraînées par un service commercial supplémentaire dans la capitale.

Les autres Sociétés au nombre de trois sont des entreprises textiles (tissus synthétiques et sacherie). Elles doivent leur installation à Bouaké à la volonté de leurs principaux actionnaires (soit les Ets. Gonfreville, soit FIBAKO) d'utiliser pendant la période de démarrage un personnel déjà formé et surtout de ne pas multiplier les frais généraux en créant des directions distinctes (5 entreprises utilisent ainsi 2 équipes de direction seulement).

2) Les activités induites.

Contrairement aux précédentes, elles ne se développent qu'à partir d'un certain seuil atteint par des activités motrices ou une demande finale suffisante. Ce sont les deux sous-groupes suivants :

- les activités à marché régional,
- les activités de biens d'équipement.

Les facteurs de localisation pour les entreprises de cette catégorie ont été les suivants :

- a) activités à marché final régional. Installée avant 1961 à des fins surtout commerciales, la Société des Brasseries de Bouaké a effectué de fortes extensions au cours des dernières années. Les raisons en sont la croissance régionale de la consommation de bière et boissons gazeuses, ainsi que la crainte de voir un concurrent s'implanter et prendre le marché déjà acquis sur le plan commercial. Quatre boulangeries existaient avant 1961, trois autres ont été créées ces dernières années pour répondre à la demande des consommateurs urbains. Il y a actuellement une forte surcapacité de production dans ce secteur, car leurs ventes en zone rurale ne cessent de diminuer par suite de la multiplication des boulangeries dans les centres secondaires.
- b) activités de biens d'équipement. La demande intermédiaire des entreprises du bâtiment a induit une seule entreprise industrielle : SABM, qui produit des éléments préfabriqués en béton.

La SIMA doit son implantation à Bouaké principalement à une raison d'ordre politique : une personnalité locale influente, actionnaire de la Société, a imposé cette localisation. L'obligation de passer par Abidjan pour soumissionner les marchés publics et le développement plus rapide du marché du meuble dans cette ville freinent actuellement la croissance de l'entreprise.

On peut mesurer à partir de quelques indicateurs quel est le poids respectif en 1971 de ces différentes catégories d'entreprises.

C - Principaux indicateurs en 1971 selon le caractère moteur ou induit des industries.

Dans les deux tableaux suivants nous avons calculé pour 1971, en valeur absolue et en valeur relative, les principaux agrégats significatifs du niveau de développement des activités motrices et des activités induites. :

STRUCTURE DU SECTEUR SECONDAIRE EN 1971

en millions F. CFA.

INDICATEURS	ACTIVITES MOTRICES		ACTIVITES INDUITES		T O T A L	
	Marché étranger	Marché national	Marché final régional	Biens d'équipement		
Valeur Ajoutée	1.164	6.070	216	123	7.573	
CHIFFRE D'AFFAIRES	Exportat.	2.865	1.065	-	-	3.930
	Total	3.409	9.279	598	226	13.512
Investissement	3.051	4.536	513	91	8.199	
EFFECTIFS	Africains	1.174	3.309	202	181	4.866
	Européens	63	107	12	9	191
	Total	1.237	3.916	219	190	5.057

en %

INDICATEURS	ACTIVITES MOTRICES		ACTIVITES INDUITES		T O T A L	
	Marché étranger	Marché national	Marché final régional	Biens d'équipement		
Valeur ajoutée	15	80	3	2	100	
CHIFFRE D'AFFAIRES	Exportat.	73	27	-	-	100
	Total	25	69	4	2	100
Investissement	37	55	6	1	100	
EFFECTIFS	Africains	24	68	4	4	100
	Européens	33	56	6	5	100
	Total	24	67	4	4	100

On remarque que :

- les activités motrices représentent 95 % environ de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, des investissements et des emplois créés,
- les activités induites ont un poids pratiquement inexistant par rapport aux précédentes qui, contrairement au schéma classique, n'ont donc exercé aucun effet d'entraînement, ni directement par des opérations de sous-traitance ou par leur demande de biens de production, ni indirectement par la demande des salariés.

En définitive, le développement industriel de la région de Bouaké est dû surtout à la croissance de la demande nationale puisque la valeur ajoutée des activités motrices à marché national représente 80 % du total. Or nous avons vu que l'implantation de celles-ci à Bouaké résulte de la conjugaison de phénomènes fortuits.

Cette dépendance de l'économie industrielle de Bouaké vis-à-vis de la demande extérieure à la région peut elle être expliquée par l'analyse des liaisons inter-industrielles régionales ?

*

*

*

II° - LE POUVOIR INTEGRATEUR DES INDUSTRIES REGIONALES.

Les problèmes de développement régional ne peuvent être abordés uniquement en termes d'investissements ou de poids relatif des divers secteurs. Les phénomènes de diffusion (ou de blocage) des effets des activités motrices sont fondamentaux pour la mise en place des mécanisme de croissance.

On peut tenter, pour la région de Bouaké, de préciser dans quelle mesure les investissements industriels et le fonctionnement des unités de production ont d'une part modifié le rayonnement de la ville sur l'espace rural, d'autre part suscité la création d'activités urbaines nouvelles.

A - La localisation des achats.

Nous distinguerons les achats de biens d'équipement et les consommations intermédiaires.

1) Sur les 8 milliards d'investissements industriels cumulés, 35 % ont été dépensés en Côte d'Ivoire, dont 30 % à Bouaké. Certaines de ces immobilisations n'ont, quelque soit leur localisation, que très peu d'effets induits : les frais d'établissement, les terrains, les brevets et licences (classé en Divers) sont dans ce cas. De même que dans la quasi-totalité des entreprises ivoiriennes, le matériel d'exploitation (machines et gros outillage) est importé, en général, des pays de la CEE ; les commandes étant passées directement, les effets locaux sont nuls. Il est par contre remarquable que la totalité des constructions soit réalisée par des entreprises de la métropole régionale (les 92 millions restants sont le fait d'une entreprise minière située assez loin de Bouaké), ce qui démontre l'importance et le dynamisme du secteur "Bâtiment et annexes" à Bouaké. 72 % du matériel roulant est acheté à Abidjan, mais 27 % seulement du matériel et mobilier de bureau, contre 55 % en provenance des commerçants de la région. Pour réaliser leurs agencements et leurs installations, les industries ont exclusivement recours à des entrepreneurs locaux.

ORIGINE DES IMMOBILISATIONS CUMULEES.

	Bouaké	Abidjan	Extérieur	Non déterminé	TOTAL
Frais d'établis.	11	36		427	474
Terrains	35				
Constructions	2.021	92			2.113
Matériel d'exploitation			4.556		
Matériel roulant	124	326			450
Matériel et mobilier de bureau	141	70	45		256
Divers	171*		144**		315
TOTAL	2.503	524	4.745	427	8.199

* : Essentiellement agencements et installations.

** : Immobilisations incorporelles.

2) Les consommations intermédiaires en 1971 des 20 entreprises retenues s'élèvent à 6 milliards de F. CFA, sur lesquels 50 % sont dépensés dans la région ou la ville. On peut distinguer différentes catégories d'inputs :

- Les matières premières et semi-produits : hormis les 1.160 millions de coton achetés aux zones rurales par la CFDT qui l'égrène, puis consommé en partie par les Etablissements Gonfreville (pour 760 millions), c'est l'étranger qui fournit aux industries de Bouaké l'essentiel de leurs matières premières (42 %). La part relativement modeste d'Abidjan (qui concerne surtout les industries de biens de consommation finale : bière en vrac et farine) s'explique par le type même des unités productives installées à Bouaké : les achats de matières premières des entreprises minières sont négligeables ; la Manufacture des tabacs, en raison des différentes marques de cigarettes qu'elle fabrique et de la faiblesse de la production locale de tabac est obligée de recourir à des importations massives (420 millions), y compris pour ses emballages cartons (accords avec la SEITA) ; les industries textiles traitent soit des fibres naturelles dont la production régionale a été abandonnée (le sisal des ficelleries et sacheries est maintenant importé d'Afrique de l'Est), soit des fibres synthétiques achetées aux grands groupes

ORIGINE DES ACHATS 1971.

ACHATS	Bouaké	Région Centre	Abidjan	Reste C. I.	Extérieur	TOTAL
Achats matières premières et semi-produits	128	1.994	382	40	1.848	4.392
Transports routiers sur ventes	58	6	3			67
Tertiaire supérieur (1)	105	23	125		10	263
Entretien-réparations (2)	171	5	26		197	399
Services publics (3)	192	21	1			214
Autres (4)	312	6	273		135	726
TOTAL CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	966 (16 %)	2.055 (34 %)	810 (13 %)	40 (1 %)	2.190 (36 %)	6.061 (100 %)
Salaires européens	290	227	17			534
Salaires africains	845	197	13			1.055
Charges sociales	169	64	5			238
TOTAL SALAIRES	1.304	488	35			1.827

(1) Assurances, banques, publicité, honoraires.

(2) A la fois matériel d'entretien et services rendus par des tiers.

(3) Eau, électricité, P.T.T., chemin de fer.

(4) Les autres dépenses comprennent essentiellement les achats de carburants, les frais de loyer et de bureau, les frais de siège et de conseils d'administration.

européens dont elles sont l'émanation. La part minime des achats sur la ville (128 millions, soit 3 % du total des achats de matières premières) révèle l'absence flagrante de liaisons inter-industrielles au niveau urbain, surtout si l'on ajoute que 80 % de ces 128 millions sont le fait d'une seule entreprise se fournissant en filés auprès de la Confreville.

- Les services et l'entretien : Bouaké récupère 40 % des décaissements des industries en services d'ordre supérieur : il s'agit surtout des services bancaires et des assurances, les dépenses de publicité et d'honoraires

.../...

(comptabilité, justice) étant en général effectuées sur Abidjan.

Si on exclut des charges d'entretien et de réparation les achats de pièces de rechanges, réalisés à 90 % à l'étranger, on constate que Bouaké fournit 85 % des services d'entretien réclamés par les industries régionales. Mais si la réalisation sur place d'un pourcentage aussi élevé peut sembler favorable à la création d'activités induites, il faut préciser que la plupart des réparations sont le fait des entreprises elles-mêmes, qui disposent en propre d'importants ateliers mécaniques. Ce n'est donc en réalité qu'une petite partie des frais réels d'entretien-réparation qui est confiée à des **entreprises tierces** régionales. C'est l'absence et le faible équipement des entreprises de réparation et de montage locales qui a contraint les industries à s'équiper elles-mêmes. En réduisant la demande potentielle actuelle, ce phénomène entretient un cercle vicieux.

Les dépenses réalisées auprès des services publics (PTT, eau, électricité, chemin de fer) et auprès des transporteurs routiers (pour les ventes uniquement) sont faites à plus de 80 % à Bouaké. Ceci ne signifie pas pour autant que l'ensemble de ces services donne entière satisfaction aux utilisateurs industriels, qui, bien au contraire, se plaignent fréquemment de la médiocre qualité des services d'Etat.

Les autres achats de biens intermédiaires sont réalisés pour 42 % à Bouaké (carburants et frais de bureau essentiellement), à Abidjan pour 38 % et à l'étranger pour 20 % (frais de siège).

- Les salaires. Nous avons aussi porté dans le tableau des achats les salaires distribués, seule composante de la valeur ajoutée aisément localisable. Les quelques 5.000 salariés représentent pour les entreprises un déboursement annuel de près de 2 milliards, dont 71 % directement sur la ville, 27 % dans la zone rurale et 2 % à Abidjan (bureaux de ventes des Sociétés). Les salaires bruts annuels moyens africains et européens sont respectivement de 216.000 et 2.800.000 F. CFA (moyennes nationales : 230.000 et 2.700.000 F. CFA). Ceci corrobore bien l'opinion des industriels, selon laquelle le moindre coût de la main-d'œuvre n'est plus un avantage pour les industries situées hors d'Abidjan.

B - La localisation des ventes.

Les industries de la région Centre sont très largement exportatrices par rapport à la région : 16 % des ventes seulement sont réalisées à l'intérieur des limites régionales, tandis que 53 % le sont dans le reste du pays et 31 % à l'étranger.

Actuellement il ne nous est pas encore possible de distinguer dans la destination des outputs industriels la part revenant à la ville de Bouaké par rapport à sa région et à la ville d'Abidjan par rapport au reste du pays.

Il est par contre possible de répartir les ventes entre les différents marchés : ménages et administrations pour le marché final, entreprises pour le marché intermédiaire. Pour des raisons de simplification et compte tenu de leur poids modeste dans l'ensemble, nous avons reparti les ventes des deux Sociétés produisant des biens d'équipement dans les trois catégories ci-dessus alors qu'en stricte analyse économique, nous aurions dû en faire un groupe distinct.

DESTINATION DES VENTES 1971.

	Bouaké et région Centre	Reste de la Côte d'Ivoi	Extérieur	TOTAL
Ménages	1.586	5.381	728	7.695
Administrations	61	118	-	179
Entreprises	613	1.823	3.202	5.638
TOTAL	2.260	7.322	3.930	13.512

L'analyse de ce tableau confirme les renseignements fournis par la classification des entreprises entre activités motrices et activités induites :

- la consommation finale des ménages représente 57 % des produits industriels sur lesquels seulement 20 % restent dans la région et 70 % sont vendus dans le reste de la Côte d'Ivoire (en fait Abidjan, qui les redistribue ensuite) ;

- les ventes aux entreprises représentent 43 % du chiffre d'affaires, dont 11 % seulement à celle de la région, 32 % à celle du reste du territoire, le solde, soit 57 %, partant à l'étranger (diamants et tissés essentiellement) ;

- la part de l'administration est négligeable, 1 % des ventes totales, ce qui indique bien le faible rôle entraînant de l'administration pour la région.

*

*

*

CONCLUSION : LE BLOCAGE DE LA CROISSANCE INDUSTRIELLE REGIONALE.

Malgré l'injection dans la région par le secteur industriel de 4.813 millions de dépenses d'exploitation repartis en :

- 2.122 millions d'achats de matières premières, soit 48 % de ceux-ci,
 - 899 millions d'autres inputs, soit 54 % de ceux-ci,
 - 1.792 millions de frais de personnel, soit 99 % de ceux-ci
- la croissance de l'appareil productif de Bouaké n'a pas suivi celle de l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

Nous pouvons tenter brièvement de mettre en évidence les niveaux de ce blocage et ses raisons essentielles.

1) Les schémas théoriques nous enseignent que le développement du secteur secondaire au niveau d'une région a un double effet de structuration de l'espace régional par ses achats de matières premières et de création d'activités urbaines induites (dans les secteurs productifs ou les services) et que ces effets sont d'autant plus puissants que la part des unités de production motrices (ou exportatrices) est plus grande. Nous avons vu que cette dernière condition était bien remplie puisque le tissu industriel régional est composé, à 95 % des investissements et du chiffre d'affaires, de sociétés qui vendent plus de la moitié de leur production hors de la région.

Le pouvoir inducteur de ces entreprises a cependant été faible ; ceci à un double niveau :

- Il n'y a pas eu d'effet d'entraînement dans le système de production : l'analyse des raisons de l'implantation des unités industrielles au cours des dernières années nous montre que ce ne sont pas des raisons techniques liées à l'activité des premiers établissements installés qui ont conduit à leur création. L'ensemble industriel régional est ainsi composé d'éléments sans relations économiques entre eux et qui dépendent pour leurs approvisionnements et leurs ventes de l'extérieur.

- L'organisation économique de la ville s'est très peu modifiée en réponse à l'apport net de revenus monétaires industriels. L'injection de flux nets de revenus urbains n'a pas eu l'effet multiplicateur de croissance attendu, sinon un développement excessif d'un secteur commercial parasitaire. En d'autres termes la croissance du marché final n'a pas induit un développement correspondant des activités intermédiaires urbaines.

2) Au stade actuel de nos travaux, qui n'ont porté que sur les modalités et les effets primaires du processus de croissance industrielle, la raisons fondamentales de ces deux blocages semblent être :

- Le type d'activités industrielles. Les entreprises minières et les usines textiles qui forment le noyau du secteur secondaire sont caractérisées à la fois par une intensité capitaliste croissante par rapport à la production (les dirigeants ont tenté de compenser la faible productivité de la main-d'œuvre par le recours à des investissements importants) et par une faiblesse des achats urbains de production. Les achats dans la région (48 % du total, rappelons-le) sont en effet à 86 % d'origine rurale (dont 94 % de coton, soit brut, soit égrené) et ne proviennent que pour 14 % des autres entreprises de la ville. Ce défaut de flux inter-industriels tient à la nature des activités des entreprises qui transforment des produits bruts ou semi-finis, dont la production n'est pas envisageable pour des raisons soit naturelles (tabac, sisal), soit économiques (farine, produits chimiques, fibres synthétiques). D'autre part, toutes les usines de Bouaké sont des entreprises de transformation, par opposition aux entreprises de fabrication. Les premières "constituent un système peu industrialisant dans la mesure où l'allongement du processus de production est limité par la nature du produit"* . Les industries du second type au contraire "réalisent des produits complexes par l'utilisation de produits déjà diversifiés et élaborés"* (exemple : industries mécaniques, électro-mécaniques et électriques).

- Le manque d'entrepreneurs locaux. La non-propagation des effets de revenu dans le milieu urbain tient pour beaucoup à l'inexistence de réaction de la part de petites entreprises autochtones locales. La logique de la croissance industrielle ivoirienne est avant tout celle des entrepreneurs expatriés, dont la motivation exclusive est la recherche d'un profit maximum. Ces capitalistes étrangers chercheront donc à s'implanter à Abidjan où se trouve la plus grande part du marché et, accessoirement, à l'intérieur du pays si la conservation du marché local en dépend, comme/^{en}témoigne l'implantation récente d'une unité de brassage de la bière à Bouaké.

Seule la promotion d'entrepreneurs autochtones prenant en charge, au sein de petites entreprises locales, la production de divers biens de consommation finale aisément productibles à échelle réduite (confection, bonneterie, chaussures, imprimerie ...) permettraient de limiter les fuites vers Abidjan des effets de revenu du secteur industriel moderne. Mais ceci

* : Analyse spatiale des structures industrielles de la région Provence - Côte d'Azur. op. cité.

suppose, entre autres, des mesures fréquemment évoquées de meilleure formation à la gestion, d'aide technique, de facilités bancaires, de garanties d'achat.

- La faiblesse des équipements urbains. Un effort sérieux a été consenti pour l'amélioration des infrastructures sociales urbaines ces dernières années, qu'il s'agisse des services d'éducation ou de santé, mais les équipements publics à vocation économique n'ont pas suivi la même progression. La qualité médiocre des services publics d'énergie, de transports et de télécommunications, au moment même où Abidjan bénéficiait d'investissements publics massifs, a contribué au renforcement d'une tendance spontanée à l'attraction par la capitale nationale des activités productives nouvelles.

- L'étroitesse du marché régional. Quelles que soient les mesures prises, l'absence d'entrepreneurs locaux se fera sentir encore un certain nombre d'années. Une croissance rapide du secteur industriel devra encore faire appel aux investissements étrangers. Pour attirer ce type d'entrepreneurs, il est indispensable que leur espérance de profits soit supérieure ou au moins égale à celle qu'ils pourraient obtenir à Abidjan. Ceci implique une production de masse, donc un marché étendu. Si on analyse la destination des ventes des entreprises installées à Abidjan, on constate que pour la quasi-totalité d'entre elles, plus de 50 % de leurs produits sont commercialisés à Abidjan et qu'elles importent dans leur grande majorité leurs matières premières. Pour les inciter à s'implanter à l'intérieur, il serait nécessaire que l'Etat consente à supporter les charges d'exploitation supplémentaires entraînées par ce choix, frais de transport et de gestion principalement.

L'organisation spatiale de l'économie ivoirienne est caractérisée par un déséquilibre centre-périphérie grandissant, qu'une stratégie régionale trop inspirée jusqu'à ce jour des modèles européens ou latino-américains freinera difficilement. En particulier, le développement d'un ensemble de centres urbains industriels répartis sur la totalité du territoire semble peu adapté aux réalités ivoiriennes. Si, selon nous, l'essentiel d'une politique régionale doit bien résider dans une liaison de la politique

industrielle et de celle de l'équipement urbain, le retournement de la tendance au déséquilibre ne résultera pas d'une multiplication superficielle de petits pôles industriels, mais du renforcement des équipements et des fonctions de la (Bouaké) ou des deux (Bouaké + San Pédro) villes aux potentialités les plus évidentes, mais qui sont encore loin de posséder les propriétés motrices d'un véritable centre industriel.
